

ON S'ABONNE. Cahors, bureau du Journal... chez A. LAYTOU, imprimeur... PRIX DE L'ABONNEMENT: Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES 25 centimes la ligne; RÉCLAMES 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

CALENDRIER DU LOT. Départ des Correspondances. SERVICE DES POSTES. Arrivée des Correspondances. Table with columns for dates, feasts, fairs, moon phases, route designations, departure/arrival times, and distribution points.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon.

Cahors, le 18 Avril 1866.

BOURSE DE PARIS. Table with columns for dates (Du 16 avril, Du 17, Du 18) and values for Rte 3 p. 0/0 and 4 1/2 p. 0/0.

BULLETIN

Tandis qu'à Berlin et à Florence on dément le bruit d'un traité entre la Prusse et l'Italie, voici qu'un journal de Vienne, le Fredemblats, en publie les principales dispositions. L'Italie s'engagerait à déclarer la guerre à l'Autriche dès que la Prusse aurait commis contre cette puissance un acte d'hostilité.

Cependant la répartition actuelle des troupes autrichiennes en Vénétie et la faculté de pouvoir, en huit jours, doubler ces forces par le seul rappel des hommes en réserve, sont, tout au moins, des signes caractéristiques que l'Autriche craint les hostilités.

- Cette répartition est ainsi faite : I. Dans la province de Vérone 48,000 hommes; de Mantoue 8,000; de Venise 9,000; de Padoue 3,000; de Trévise 4,500; de Vicence 4,300; de Bellune 800; de Rovigo 4,000; d'Udine 7,000; dans le Trentino et le Tyrol Cisalpin 4,400; dans la péninsule d'Istrie 6,500. Ainsi dans les provinces italiennes occupées par l'Autriche on compte 74,200 hommes. II. Dans le Tyrol transalpin 4,300 » III. Dans la Corinzia 3,500 » IV. Dans le Carniole (Lubiana) 2,500 » V. Dans la Croatie (Fiume, Agram, Carlstadt) 1,500 » 80,000 »

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 18 avril 1866.

LA CHASSE

AUX CHEVAUX SAUVAGES

PAR MAYNE-REID

TRADUIT DE L'ANGLAIS PAR A. COOMANS

(Suite)

Il y avait quelque chose de singulier dans les événements qui avaient produit ma situation. La disparition du coursier blanc — expliquée cependant par des causes parfaitement naturelles, — avait laissé dans mon esprit une impression étrange. M'attirer si loin et puis m'échapper de la sorte!... Des superstitions me revinrent à l'esprit; peu à peu des images hideuses les remplirent, mais je les combattis courageusement et parvins à réfléchir sur quelque plan de salut. Je reconnus qu'il était inutile de rester en place. Je savais que je pouvais avancer en droite ligne pendant un couple d'heures au moins, en me guidant jusqu'à midi sur le soleil. Alors je devais faire halte et attendre un certain temps, car dans cette latitude méridionale le soleil se trouve à midi si près du zé-

Toute compagnie d'infanterie compte 78 hommes, compris les officiers; toute compagnie de chasseurs 94 hommes; un escadron de cavalerie 135 hommes.

Voici maintenant ce qu'on écrit de Florence, 11 avril :

« Les craintes ou les espérances de guerre sont atténuées. On commence à examiner la situation avec plus de calme. On sent que le gouvernement a raison de ne pas précipiter des armements extraordinaires, de ne pas accroître les dépenses, tout en se tenant prêt. Nous avons maintenant sous les armes 351,468 hommes. Les magasins sont pourvus, les arsenaux garnis, les chemins de fer permettent de transporter en deux jours d'un bout à l'autre de la Péninsule le matériel et les soldats. Dans cette situation, le calme n'est pas de l'imprudence; il nous reste à avoir l'œil sur les événements, à en peser la gravité, à savoir nous décider avec résolution, quand le moment sera venu; mais seulement quand il sera venu. »

La Correspondance Havas nous apprend encore que le gouvernement prussien aurait répondu négativement à la note autrichienne du 6 avril, lui demandant de retirer l'ordre de mobilisation de l'armée donné le 28 mars. Le Cabinet de Berlin motive son refus en disant que ces mesures de la Prusse sont purement défensives, et qu'en se refusant à reconnaître ses propres armements, l'Autriche donne une preuve de ses intentions hostiles.

La réouverture prochaine du parlement Italien préoccupe les esprits. Une des premières questions qui vont se présenter est celle des biens du clergé. On dit que la majorité de la Chambre est disposée à poursuivre la suppression des ordres religieux et l'incamération des biens ecclésiastiques. On n'admettrait aucun compromis, aucune exception; mais d'autres personnes prétendent que le ministère n'admettra pas des mesures aussi radicales.

Les journaux polonais parlent d'importantes concentrations de troupes russes sur les frontières de la Galicie et de la Moldavie.

De Londres on signale des meetings réformistes à Saint-Martin Shall, Finsbury, Greenwich et Birkenhead.

nith, que même un astronome habile ne distinguerait pas le nord du sud.

Je calculai que je pouvais atteindre avant midi le bois, où mon salut ne serait cependant pas encore assuré. Même la plaine nue n'est pas plus embarrassante que les clairières des bosquets de mezquite et de chapparal qui les bordent.

Dans ces labyrinthes, aussi dépourvus de tout moyen d'existence que le désert lui-même, vous voyagerez des jours entiers sans vous éloigner de vingt milles de votre point de départ.

Telles furent mes réflexions quand j'eus sellé et bridé mon cheval; j'examinai alors la plaine pour savoir quelle direction je prendrais.

XXI — Un repas dans la prairie. —

En regardant autour de moi, quelques objets fixèrent mon attention. C'étaient des animaux; mais je ne savais de quelle espèce. La forme et la taille des objets présentent parfois dans les prairies les aspects les plus trompeurs; un loup semble aussi grand qu'un cheval, et l'on prend aisément un corbeau, assis sur une proéminence de la plaine, pour une bûche. L'état particulier de l'atmosphère de ces latitudes est la cause grossissante des objets, que l'œil expérimenté du trappeur peut seul réduire à leurs justes proportions.

Les objets que j'avais remarqués se trouvaient à deux milles de distance dans la direction du lac et de l'autre côté de la barranca. J'en comptais cinq de

D'après une correspondance de Jérusalem adressée au Journal de Bruxelles, on aurait acquis la certitude que des concessions regrettables ont été faites à la Russie en ce qui concerne l'abandon au clergé grec des galeries supérieures de la coupole du Saint-Sépulcre.

Une troupe de 200 hommes, soudoyés et excités par un nommé Constantin Mourouzi (sujet russe) et son beau-frère M. Rosnovano, a tenté de faire un mouvement séparatif à Jassy (Turquie d'Europe), dans la matinée du 15. Les insurgés ont voulu s'emparer du métropolitain et le mettre à leur tête pour marcher sur le palais du gouvernement. Mais la police et la troupe ont fait bonne contenance. Les fauteurs du mouvement se sont alors retranchés dans une maison d'où ils ont fait feu sur les soldats qui ont répondu. Il y a eu 14 morts et 16 blessés. Parmi ces derniers figure le métropolitain qu'on a été arrêté bientôt après, à cause de sa complicité dans le mouvement. L'ordre matériel a été presque aussitôt rétabli.

D'après les dernières nouvelles reçues du Liban, Joseph Karam s'est adressé au commandant en chef des troupes ottomanes en Syrie, pour lui offrir sa soumission, en proposant de se retirer sur un point quelconque de la Roumanie. Informé de ce fait, le gouvernement turc a invité Dervich-Pacha à s'entendre avec Daoud-Pacha sur l'accueil qu'il y aurait lieu de faire à ces ouvertures. Dès aujourd'hui, les affaires de la montagne son rentrées dans une situation normale et propre à inspirer toute confiance dans l'avenir.

Pour le bulletin politique: A. LAYTOU.

Une dépêche télégraphique de l'ambassadeur de France à St-Petersbourg est ainsi conçue:

« Un odieux attentat a été commis hier. Un inconnu a déchargé à bout portant un pistolet sur l'Empereur de Russie, qui sortait du jardin d'été. » Le czar, qui a montré un admirable sang-froid, n'a pas été atteint. L'assassin est arrêté. »

Une autre dépêche annonce que l'auteur de l'attentat contre la vie d'Alexandre II est russe, et que l'Empereur après l'arrestation de l'assassin, a dit qu'il était très heureux que ce ne fût pas un Polonais.

formes différentes et qui se mouvaient comme des fantômes sur la ligne de l'horizon.

Quelque chose en détourna mon attention pendant trois à quatre minutes. Quand je les regardai de nouveau, ils n'étaient plus visibles; mais au bord du lac, à moins de cinq cents yards de distance, se tenaient cinq belles antilopes. Leurs formes gracieuses se dessinaient dans l'eau, et la roideur de leur attitude indiquait qu'elles venaient justement de s'arrêter après une course. Comme le nombre correspondait à celui des objets que j'avais vus un instant auparavant au loin dans la prairie, je ne pouvais douter de leur identité. Peu importait la distance: ces êtres voyagent avec la rapidité de l'hirondelle.

La vue de ces animaux aux cornes fourchues aiguës encore ma faim. Ma première pensée fut de chercher un moyen de les atteindre. La curiosité les avait amenés au lac, ils avaient remarqué sans doute mon cheval et ma personne. Ils s'étaient approchés au galop pour nous reconnaître, mais leur timidité les empêchait de s'approcher davantage.

La barranca me séparait des antilopes; mais je m'aperçus que si je pouvais les attirer au bord du gouffre, elles se trouveraient à portée de ma carabine.

Descendant encore une fois de cheval, j'employai toutes sortes de stratagèmes pour les y amener. Je me couchai sur le dos dans l'herbe et agitai mes jambes en l'air, mais en vain: le gibier ne quittait pas le rivage. Mon manteau, de couleurs très brillantes, m'inspira une ruse qui, adroitement exécutée, manqua rarement de réussir. Prenant le sérapi, je l'attachai aux deux extrémités de la baguette de ma cara-

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas). Principautés-Unies.

Bucharest, 15 avril, 5 h. 45 m. du soir. Dans presque toutes les villes, le vote est terminé. Le prince Charles de Hohenzollern a eu partout l'unanimité. — Le général Gulesco et M. L. Catargi se trouvent en ce moment à Jassy.

Jassy, 15 avril, midi 50 min. Une troupe de 200 hommes, soudoyés et excités par Constantin Mourouzi (sujet russe) et son beau-frère M. Rosnovano, a tenté de faire un mouvement séparatiste. Ils ont voulu s'emparer du métropolitain et le mettre à leur tête pour marcher sur le palais du Gouvernement. La police les a dispersés, et a notifié au consul de Russie l'expulsion de Mourouzi.

Jassy, 15 avril, 5 h. du soir. A la suite de la tentative de ce matin, des Lipovans (sujets russes) et des Arméniens, au nombre d'environ 200, se sont retranchés dans la maison Rosnovano, d'où ils ont tiré sur la troupe; celle-ci a riposté. Il y a eu deux morts et quelques blessés de chaque côté. Tout est fini; on instruit l'affaire. Le peuple n'a pris aucune part à cette échauffourée.

Jassy, 15 avril, soir. Dans les troubles de Jassy, il y a eu 14 morts et 16 blessés. Le métropolitain de Jassy a été très légèrement blessé. — Les fauteurs et complices du mouvement sont traduits devant les tribunaux. Actuellement la tranquillité est rétablie.

Jassy, 16 avril, minuit 40.

La tranquillité est complètement rétablie. Le Kueaz Mourouki et ses complices étrangers se sont réfugiés en Russie par Scoulein.

L'archevêque qui était à la tête de l'émeute et les boyars Rosnovano et Laesco ont été arrêtés. Le régiment qui a réprimé le désordre est moldave, ainsi que son colonel, M. Tzemat.

Dans toute la Moldavie, on vote avec enthousiasme et à l'unanimité pour le prince Charles de Hohenzollern.

Italie.

Florence, 16 avril. On croit que le ministre des finances a pris des dispositions pour que les faux bruits répandus à la Bourse de Paris, relativement au crédit italien, soient promptement démentis.

Le Corriere italiano dit qu'un décret royal ordonne que la ville de Crémone soit fortifiée dans un délai de six mois. — Le comte Arose est arrivé hier.

Rome, 15 avril. La Congrégation de l'Index, a condamné les ouvrages suivants: Mélanges philosophiques, essai sur la réforme catholique, œuvres posthumes, par Bordas-Dumoulin; Science de l'esprit, par Huet; Problème de vie, par Legrand; Données historiques sur le pouvoir temporel des Papes et la question romaine étudiée à un nouveau point de vue (en italien), par Turcotti; Problème de théologie chrétienne (en italien), par le député Maresca.

bine, après avoir d'abord passé la baguette à travers l'anneau supérieur de l'arme. De la main gauche je pus la maintenir dans une position horizontale; puis, m'agenouillant, j'épaulai la carabine, tandis que le manteau, complètement déployé, pendait jusqu'à terre et cachait toute ma personne comme eût pu le faire un rideau.

Avant de faire ces arrangements, j'avais rampé jusqu'au bord même de la barranca pour être aussi près que possible des antilopes, au cas où celles-ci s'approcheraient du côté opposé.

Chacune de ces manœuvres fut exécutée avec tout le silence et toute la prudence possible. Je n'avais garde d'effrayer le gibier. La faim me pressait. Je savais que non-seulement mon déjeuner, mais encore ma vie pouvait dépendre de l'issue heureuse ou fâcheuse de ma tentative. J'eus bientôt la satisfaction de voir que mon appât était séduisant. L'antilope, comme beaucoup d'animaux de ce genre, est très-curieuse. En présence d'un ennemi connu, c'est la plus craintive des créatures; mais devant un objet nouveau, elle se dépouille de sa timidité, ou plutôt sa frayeur cède à sa curiosité; elle s'approche très près de toute forme bizarre et elle l'examine d'un air égaré. Le loup de la prairie, — animal encore plus rusé que le renard, — connaît bien la faiblesse de l'antilope et il en profite souvent. Le loup est moins agile que l'antilope, et il la poursuivrait en vain à la course, mais ce carnassier astucieux supplée à l'agilité par le stratagème.

Quand une bande d'antilopes passe par hasard dans le voisinage d'un loup de la prairie, celui-ci se couche sur l'herbe, ramasse son corps en boule, se laisse

Depuis le combat livré, le 16 mars, par le corps expéditionnaire du colonel de Colomb, l'ennemi a reparu deux fois, avec des intentions hostiles, mais il s'est retiré dans le Sud sur une simple démonstration de nos troupes.

La victoire remportée par nos troupes le 16, a déterminé plusieurs chefs, partisans de Si-Lala, à faire leur soumission.

Un décret inséré au *Moniteur* porte qu'il sera procédé au dénombrement de la population par les soins des maires. On sait que le recensement est quinquennal. Le dernier qui, par conséquent, remonte à 1861, constate une population de 37,382,225 habitants, tandis que celui de 1856 ne porte que 36,039,364 habitants, mais il faut remarquer qu'en 1861, la France comptait trois départements de plus que lors du recensement précédent. D'ailleurs, tous les dénombrements depuis 1821 attestent une progression dans le chiffre de la population. Ainsi, en 1821, il y avait en France 30,461,875 habitants; en 1831 : 32,569,223; en 1841 : 34,230,178; en 1846 : 35,401,761; en 1851 : 35,783,170.

L'*Annuaire du bureau des Longitudes* contient sur le mouvement de la population en France pendant 44 ans, de 1817 à 1860, un très-curieux et très-intéressant travail de M. Mathieu. Il en résulte que dans la période de ces 44 années, la totalité des enfants nés en France, comprend 21,847,422 garçons, et 20,619,904 filles. Le nombre total des naissances annuelles des garçons surpasse d'un seizième le nombre total des naissances des filles. Quand il naît un enfant naturel, il en naît 12,857 légitimes. Les décès annuels masculins dépassent les décès féminins. Ainsi à 72 décès féminins correspondent moyennement 73 décès masculins. La population qui a toujours crû dans l'intervalle de 1817 à 1853, a diminué en 1854 et 1855. L'augmentation moyenne annuelle dans les 44 années de 1817 à 1860, est de 155,168.

D'après le décret du 11 janvier 1862 le tableau de la population dressé sur le recensement qui sera fait cette année, sera considéré comme seul authentique, pendant cinq ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1867. (Avenir.)

**Revue des Journaux.**

Le *Constitutionnel* publie, sous la signature de M. Limayrac, un article ayant pour objet de soumettre à un examen calme et réfléchi la situation actuelle, particulièrement en ce qui concerne la France. M. Limayrac, faisant une assez large part aux dangers de la situation, ne se dissimule pas les appréhensions de l'Europe, elle redoute une crise, mais, vint-elle à éclater, la France n'aurait à ressentir que les conséquences générales d'une lutte circonscrite entre les puissances directement engagées. Passant à l'appréciation de la politique impériale depuis l'origine du conflit soulevé par la question des duchés de l'Elbe, le *Constitutionnel* constate que, le gouvernement de l'Empereur a toujours conservé, dans cette même question, une stricte neutralité. « Il a donc bien servi les intérêts du pays, d'abord, en faisant tout ce qui était en son pouvoir pour écarter l'idée de guerre; ensuite, en assurant à la France, si la guerre était malheureusement inévitable, une position

rouler sur le sol, fait des contorsions et se rapproche ainsi de ses victimes à portée d'un saut, assisté dans ces manœuvres par plusieurs compagnons, car ces carnassiers sont sociaux et chassent par troupes.

A la vue des couleurs brillantes du manteau, les cinq antilopes trottèrent autour du lac, firent halte, le regardèrent un instant et puis s'éloignèrent. Cependant elles firent bientôt volte-face et revinrent avec des signes de confiance et de curiosité encore plus prononcés. J'entendais des petits cris aigus qu'elles articulaient en agitant leurs museaux et en reniflant l'air. Heureusement, le vent soufflait de mon côté; sinon elles auraient éventé la fourberie, car elles connaissent et redoutent l'odeur des hommes.

La troupe se composait d'un jeune mâle et de quatre femelles, ses compagnes; car l'antilope est polygame. Je reconnus le mâle à sa taille et aux cornes fourchus qui manquent aux femelles. Il semblait guider les actions des autres, qui, se tenant en ligne derrière lui, suivaient et imitaient ses mouvements. A leur seconde apparition, ils vinrent à cent yards de moi. Ma carabine portait à cette distance et je me préparai à tirer. Le chef était le plus rapproché et je le choisis pour ma victime.

Je visai et tirai. La fumée dissipée, j'eus la satisfaction de contempler le mâle abattu sur la prairie et poussant son dernier soupir. A ma surprise, les autres quadrupèdes n'avaient pas été effrayés de la détonation, mais ils regardaient d'un air égaré leur maître abattu. Je songeai aussitôt à recharger ma carabine, mais je m'étais imprudemment relevé et avais ainsi révélé ma présence aux antilopes; ce qui produisit un effet que

qui la laisse en dehors du conflit. Ces simples observations suffiront pour faire comprendre tout ce qu'il y a d'exagéré dans cette panique qui, il y a deux jours, s'est emparée du monde des affaires. Est-elle donc dès à présent absolument certaine, cette guerre dont la seule perspective répand tant d'inquiétudes? Si des symptômes la montrent imminente, n'en est-il pas d'autres qui semblent y faire obstacle; et ceux-ci sont-ils donc moins significatifs? La situation n'est donc pas désespérée. En tout cas, elle n'est pas pour la France, particulièrement de nature à justifier les alarmes dont nous avons été les témoins. Il n'est pas digne d'un grand pays de prendre ces airs effarés et de précipiter ainsi tous les intérêts dans une fuite désastreuse par les cris de *sauve qui peut*. Plus de confiance et de calme conviendraient mieux à la France, qui ne peut pas oublier la sagesse, et la modération dont a fait preuve, dans toutes les crises européennes, le Souverain qui préside depuis quinze ans à ses destinées. »

Le *Journal des Débats*, après avoir commenté un article de la *Gazette de Vienne* d'où il résulte que l'Autriche est fermement résolue à appuyer toute réforme répondant au besoin de liberté de la nation, ajoute: « Ce qui ne mérite pas moins d'attention c'est un bruit qui court depuis quelques jours, et dont plusieurs feuilles italiennes font mention. Il s'agit de négociations qui seraient entamées, entre l'Italie et certains Etats Allemands, à l'effet d'amener un rapprochement avec l'Autriche. Ce rapprochement aurait pour résultat la cession amiable de la Vénétie, et l'Autriche se verrait ainsi débarrassée de toute crainte du côté de l'Italie, dans le cas d'une guerre avec la Prusse. Qu'y a-t-il de fondé dans ces bruits? Nous l'ignorons, aussi ne les rapportons-nous que sous toutes réserves, bien qu'ils semblent prendre en ce moment une certaine consistance. »

La *France* s'exprime ainsi, sous la signature de M. Polin, au sujet du projet de loi sur la marine marchande:

« Comment! le port de Marseille, affranchi de droits protecteurs, prospère merveilleusement, tandis que le port de Cette, soumis à ces droits, reste dans une infériorité douloureuse, et l'on ne verrait pas en cela un exemple et une démonstration? L'Angleterre s'enrichit par la liberté de la navigation comme par toutes les libertés économiques qu'elle a si largement proclamées, et la France du dix-neuvième siècle, avec les éléments de richesse et d'industrie qu'elle renferme, hésiterait elle aussi à marcher dans une voie féconde. »

Le *Monde* estime que l'article de la *Gazette de Vienne*, que nous transmettait hier le télégraphe, pourra jusqu'à un certain point, et à première lecture, calmer quelques appréhensions; « mais si on le lit attentivement et si on en pèse le sens et les expressions, poursuit M. Vignault, on verra que c'est la plus habile réponse qu'il fût possible de faire à la Prusse. En acceptant la base d'une réforme fédérale, mais en en restreignant habilement les conséquences, l'Autriche se donnerait le bénéfice de tout ce que cette proposition peut contenir de raisonnable et de pratique, laissant à la Prusse, la responsabilité des excès presque inévitables, lorsque des projets aussi graves sont aussi légèrement et aussi inopinément jetés sur le tapis. »

le bruit de l'arme et la chute de leur camarade n'avaient pas causé. Les animaux terrifiés disparurent avec la rapidité du vent. En moins de deux minutes, ils étaient hors de vue.

Je me demandai alors comment je franchirais la barranca. Le morceau alléchant gisait de l'autre côté, et je me mis en conséquence à examiner l'excavation pour trouver un passage.

J'en découvris un, heureusement. Des deux côtés, les rochers, quelque peu déchirés, pouvaient être escaladés, non sans des difficultés extrêmes, il est vrai.

Je m'assurai encore une fois que mon cheval était solidement attaché au lazo, je mis ma carabine à l'endroit où j'avais couché, je pris seulement mon couteau de chasse et me préparai à escalader la barranca. Ma carabine ne pouvait me servir; elle m'aurait plutôt arrêté dans mon escalade.

Je réussis à atteindre le fond du ravin et commençai à gravir l'autre côté; je fus aidé par les branches de cèdres qui croissaient entre les rocs. Je remarquai avec surprise que des hommes ou des animaux avaient dû passer par là. Les herbes du bord avaient été foulées en certains endroits et les pierres égratignées.

Ces indices ne me firent pas réfléchir longtemps. J'avais trop faim pour songer à autre chose qu'à manger.

Je parvins enfin au haut du rocher, et après avoir sauté dans la prairie, je me trouvai bientôt devant le cadavre de l'antilope. Je pris mon couteau, et un instant après je remplissais le rôle de boucher... Vous vous imaginez sans doute que mon premier soin fut de chercher de quoi faire du feu pour cuire mon

**Nouvelles du jour.**

Le *Constitutionnel* annonce que M. de Bussierre a été réélu à Strasbourg, par 19,600 voix, contre 9,900 données à M. Laboulaye.

On annonce, dit le *Salut public*, que des instructions sont arrivées de Paris pour préparer, à l'Hôtel-de-Ville de Lyon, les appartements de l'Empereur et de l'Impératrice, ainsi qu'un logement pour le Prince Impérial. Ce logement sera pris sur les pièces destinées à l'habitation du sénateur vu l'exiguïté des appartements du palais municipal.

Il paraît donc certain, ajoute ce journal, que l'Empereur et l'Impératrice présenteront leur fils aux populations des départements, et que le jeune prince apprendra de bonne heure, à connaître leurs vœux et leurs besoins, en même temps que leur affection et leur dévouement.

L'*Union Bourguignonne*, journal de Dijon, annonce de son côté, que l'Empereur passera à Auxerre la journée du 3 mai, et que d'Auxerre Napoléon III se rendra le lendemain vendredi à Macon, qui est également le siège d'un concours agricole. L'arrivée à Lyon de la famille impériale aurait donc lieu du 5 au 6 mai.

Il est question de rétablir au ministère de l'Intérieur la division de la presse, de la librairie et de l'imprimerie, vacante depuis la retraite de M. Treillard et qui resterait toutefois sous l'autorité et le contrôle de M. le comte de Saint-Paul, directeur général.

On signale la présence à Paris d'un certain nombre de Préfets; presque tous sont reçus par l'Empereur, et quelques-uns sont invités à dîner aux Tuileries.

La Société centrale d'Agriculture a décidé qu'elle maintiendrait son vote de 1859 en faveur de l'abolition de l'échelle mobile.

M. Berryer devait plaider aujourd'hui devant la première chambre du tribunal civil de la Seine. Il s'agit d'une demande en séparation de corps après deux ans de mariage. M. Berryer plaide pour la dame, qui avait apporté un million 500,000 fr. de dot.

Les frères Davenport, de malencontreuse mémoire, donnent des séances publiques quatre fois par semaine à Londres. Ils vont en ville pour séances particulières.

On annonce la mise à exécution, vers le 15 mai prochain, d'une mesure très utile pour notre commerce maritime.

A cette époque, des dépêches privées pourront être échangées entre les navires en mer et les postes électrosémaphoriques établis sur les côtes de France.

Les dépêches à destination des navires en mer seront transmises par le télégraphe aux sémaphores désignés par les expéditeurs.

Les dépêches reçues de bâtiments en mer, par les sémaphores, seront réexpédiées à destination par le télégraphe ou par la postes selon les indications données par les bâtiments.

On vient de déposer sur le bureau du corps législatif l'exposé du projet de loi sur l'instruction primaire. Il donnera lieu à une discussion très-vive probablement et dont l'issue est assez incertaine. Le chiffre des élèves gra-

déjeuner. Je n'en fis rien; je le dévorai tout cru, — tout cru! dis-je. Dans ma situation, et délicat comme vous êtes, vous auriez fait de même.

Après avoir satisfait aux premières exigences de l'appétit au moyen de la langue et de quelques côtelettes de l'antilope, je devins plus difficile, et je me pris à penser qu'un peu de feu améliorerait l'avenaison.

Je me préparai à retourner à la barranca pour recueillir des branches de cèdre, quand mes yeux tombèrent sur un objet qui éloigna de mon esprit toute pensée de cuisiner et me remplit d'effroi.

XXII

— Chassé par un ours gris. —

L'objet qui m'inspirait une telle alarme était un ours gris, l'animal le plus redouté des prairies. Sa taille était colossale. Elle m'effraya moins, toutefois, que la connaissance que j'avais de sa férocité! Ce n'était pas la première fois que je rencontrais des ours gris, et je n'ignorais pas leurs habitudes.

J'étais familiarisé avec leurs formes et leurs allures, et je ne pouvais me méprendre quant aux espèces; je reconnus cet énorme corps poilu, ce front droit, ce large visage facial, — qui distingue cette variété de l'*ursus americanus*, — ces yeux jaunâtres, ces grosses dents à demi cachées sous les lèvres, et ces grandes griffes recourbées, signes saillants de l'ours gris et ses plus formidables moyens d'attaque.

Quand j'aperçus la brute, elle sortait de la barranca, sa demeure peut-être, à l'endroit même où j'avais mis pied à terre dans la prairie. C'était

tuits, le *minimum* du traitement de l'instituteur, voilà deux questions très considérables. Non seulement le sort des maîtres, mais l'avenir des écoles en dépend.

Pour extrait : A LAYTOU.

**Chronique locale.**

Un décret impérial nomme M. Pagès membre de la commission d'examen des réclamations des anciens militaires de la République et de l'Empire, en remplacement de M. le général de division baron de Saint-Joseph, décedé.

Le 7 juin prochain, sur le champ de foire d'Alençon, aura lieu un Concours pour la distribution de primes de dressage. Les chevaux hongres et juments de demi-sang, nés et élevés en France, âgés de 4 et 5 ans, montés, attelés seuls ou à deux et aptes à faire des chevaux de luxe ou d'officiers de cavalerie, seront seuls admis.

Une allocation de 12,000 fr. est attribuée à ce Concours.

Les engagements seront reçus jusqu'au 26 mai, à quatre heures du soir; ils devront être faits par lettres adressées à M. le Préfet de l'Orne. — Les engagements contiendront le nom, l'âge, le sexe, la taille, la robe, le certificat de naissance et le montant de l'entrée fixée à 5 fr. par cheval engagé.

Chaque engagement sera fait séparément, sous peine de nullité; il indiquera la *catégorie* dans laquelle chaque cheval ou chaque attelage devra concourir. Les primes seront payées à la préfecture de l'Orne, le jeudi 7 juin, de 4 à 5 heures de l'après-midi.

Afin de perfectionner l'industrie chevaline, comme aussi de donner une plus grande garantie à la sécurité publique, le Grand-Ecuyer, aide-de-camp de l'Empereur, vient de décider qu'il sera désormais délivré aux cochers et aux piqueurs des brevets de capacité émanant des écoles de dressage subventionnées par l'Etat. Ces diplômes offriront des garanties positives que les amateurs de chevaux apprécieront vraisemblablement pour les hommes qu'ils emploient, de même que ceux-ci trouveront intérêt à s'en assurer le bénéfice pour faciliter leur placement et améliorer leur position. La mesure n'a, d'ailleurs, aucun caractère obligatoire; chacun demeure libre de se dispenser de cet examen ou d'en rechercher les avantages.

Les brevets seront de trois degrés: les premiers, pour les piqueurs de selle et d'attelage, le deuxième pour les palefreniers de suite à l'anglaise et les cochers de 1<sup>re</sup> classe, le troisième pour les cochers.

Les intéressés pourront prendre connaissance à la préfecture (bureau de l'administration générale) du programme sommaire de l'examen à subir pour obtenir ces différents diplômes. Les frais d'examen, et des villes où ces examens pourront être passés.

La lune d'avril, la terrible lune rousse a commencé dimanche, 15, à 7 h. 12 min. du matin et finira le 14 mai, à 3 heures 7 min. du soir.

Les assises du département du Lot, pour le 2<sup>e</sup> trimestre 1866, s'ouvriront à Cahors, le 7 mai prochain, sous la présidence de M. Bourgade, Conseiller à la Cour impériale d'Agen.

Une brillante cérémonie se prépare pour dimanche prochain. La bénédiction de la su-

done ses traces que j'avais observées en escaladant le rocher.

Lorsqu'elle atteignit le niveau de la prairie, elle fit un pas, s'arrêta, et se leva sur ses pattes de derrière en poussant un grognement rauque, semblable au vacarme que produiraient des pourceaux subitement effrayés dans la forêt. Un instant elle resta dans cette attitude en se frottant le museau de ses pattes de devant et en agitant ses bras gigantesques à la façon des babouins. De fait, elle ressemblait à un grand singe en ce moment, et sa couleur rouge-jaunâtre augmentait encore sa ressemblance avec un orang-outang.

En disant que je fus terrifié par la présence de ce visiteur, je n'enonce que la vérité. A cheval, je ne l'aurais pas plus redouté qu'une limace rampant dans l'herbe. L'ours gris est trop lent et trop lourd pour atteindre un cheval; mais je me trouvais à pied, et je savais que l'animal me distancerait à la course, quelque agile que je pusse me croire.

Supposer qu'il ne m'attaquerait pas eût été une illusion de ma part. Je ne comptais pas sur cette chance; je connaissais trop bien l'humeur de l'ennemi qui approchait. Je n'ignorais pas que neuf fois sur dix l'ours gris est l'assaillant et que pas un animal en Amérique n'engage volontairement un combat avec lui; je ne suis pas certain que le lion d'Afrique porterait encore des lauriers après une rencontre avec ce féroce quadrupède.

(La suite au prochain numéro.)

perbe bannière de la société instrumentale de Sainte-Cécile, aura lieu à la Cathédrale, pendant la messe de 10 heures.

RECRUTEMENT

ARRÊTÉ portant fixation du taux de l'exonération du service militaire en 1866.

Le Préfet du Lot, Chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'Honneur,

Vu la circulaire de Son Excellence M. le Maréchal Ministre de la Guerre, en date du 11 avril 1866,

ARRÊTÉ :

ART. 1<sup>er</sup>. — La circulaire sus-visée et l'arrêté de Son Excellence le Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre, portant fixation de l'exonération du service militaire en 1866, seront imprimés et affichés immédiatement dans toutes les communes du département du Lot.

ART. 2. — MM. les Maires sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

En l'Hôtel de la Préfecture, à Cahors, le 16 avril 1866.

CH. DE PEBEYRE.

Paris, 11 avril 1866.

Monsieur le Préfet, la loi du 26 avril 1855, sur la Dotation de l'armée, dispose que les jeunes gens compris dans le contingent annuel obtiennent l'exonération du service au moyen d'une prestation individuelle dont le taux est déterminé par un arrêté du Ministre de la Guerre, sur la proposition de la commission supérieure de la Dotation.

Suivant cette disposition et celle du décret du 18 février 1860, le taux de la prestation à verser, en 1866, chez tous les préposés de la Caisse des Dépôts et Consignations, par les jeunes gens de la classe de 1865, est fixé, par arrêté ministériel du 11 avril 1866, à la somme de 2,100 francs.

Pour les mesures d'exécution, vous voudrez bien vous conformer aux règles tracées par le décret du 9 janvier 1856, et par l'instruction du 26 du même mois.

Toutefois, je crois utile d'appeler, de nouveau, d'une manière toute particulière, votre attention sur les points suivants :

L'article 13 du décret réglementaire du 9 janvier 1856 porte que les versements pour exonération du service seront faits dans le département où les jeunes gens doivent satisfaire à la loi du recrutement, soit par les intéressés eux-mêmes soit par des tiers en leur nom. Il appartient exclusivement au Conseil de Révision du même département, de statuer sur leur exonération.

Conformément aux articles 13 et 38 du décret du 9 janvier 1856, les jeunes gens qui demandent à se faire exonérer du service doivent, pour être admis à opérer le versement de la prestation individuelle, produire un certificat constatant leur position, sous le rapport du recrutement (Modèle n° 4, annexé à ce décret).

A l'avenir, ce certificat sera établi et délivré par les Sous-préfets aux jeunes gens de leurs arrondissements respectifs, afin de leur faciliter l'accomplissement des formalités nécessaires à l'exonération.

Aux termes de l'article 7 de la loi précitée, le versement de la prestation individuelle doit être effectué dans les dix jours qui suivent la clôture des opérations des Conseils de Révision. Après l'expiration de ce délai, qui, pour la classe de 1865, expirera le 16 juin, à minuit, le Conseil de Révision, tenant compte de la distance qui sépare chaque arrondissement du chef-lieu du département, se réunira pour prononcer les exonérations, sur la présentation des récépissés de versement.

A cet effet, il est indispensable que les récépissés constatant le versement de la prestation individuelle soient déposés à la Préfecture à l'expiration du délai fixé par la loi.

Une mention expresse, insérée dans le récépissé, rappelle aux familles que cette obligation est rigoureuse, et qu'après ce délai légal, les jeunes gens ne seraient plus susceptibles d'être admis à l'exonération par les Conseils de Révision.

Afin d'éviter toute erreur, les jeunes gens appelés devront recevoir un avertissement dans ce sens, en même temps que le certificat, modèle n° 4, constatant leur position sous le rapport du recrutement.

Pour les jeunes gens compris conditionnellement dans le contingent, le délai de dix jours ne commencera à courir que du jour où le Conseil de Révision aura statué définitivement sur leur position.

Je vous invite à faire immédiatement publier et afficher mon arrêté et la présente circulaire dans toutes les communes de votre département, et à m'en accuser réception.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le Maréchal de France, Ministre Secrétaire d'Etat au département de la Guerre,

RANDON.

Arrêté du Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre, portant fixation de la prestation individuelle à payer pour l'exonération du service militaire de 1866.

Le MARÉCHAL DE FRANCE, Ministre Secrétaire d'Etat de la Guerre,

Vu les articles 5, 6 et 7 de la loi du 26 avril 1855, sur la Dotation de l'armée, ainsi conçus :

« ART. 5. — Les jeunes gens compris dans le contingent annuel obtiennent l'exonération du service au moyen de prestations versées à la caisse de la Dotation, et destinées à assurer leur remplacement dans l'armée par la voie du rengagement d'anciens militaires. »

« ART. 6. — Le taux de la prestation individuelle est fixé, chaque année, sur la proposition de la Commission supérieure, par un arrêté du Ministre de la Guerre. »

« ART. 7. — Les versements des prestations à la Caisse de la Dotation doivent être effectués dans les dix jours qui suivent la clôture des opérations des Conseils de Révision. »

« A l'expiration de ce délai, le Conseil de Révision, réuni au chef-lieu du département, prononce les exonérations sur la présentation des récépissés de versement. »

Vu la délibération de la Commission supérieure de la Dotation, en date du 10 avril 1866,

ARRÊTÉ :

Le taux de la prestation individuelle que les jeunes

gens compris dans le contingent de la classe de 1865 auront à payer, pour obtenir l'exonération du service militaire, est fixé à la somme de deux mille cent francs.

Paris, le 11 avril 1866.

RANDON.

Par le Ministre de la Guerre :

Le Conseiller d'Etat, Intendant général, Directeur de la Comptabilité générale,

DARRICAU.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Placés du 22 mars.

Philosophie et Mathématiques élémentaires.

Dessin d'imitation. — 1 Videt; 2 Vertut.

Rhétorique.

Dessin d'imitation. — 1 Lascoux; 2 Delmon.

Seconde.

Dessin d'imitation. — 1 Cahuzac; 2 Gibert.

Troisième.

Dessin d'imitation. — 1 Montaut; 2 Chouet.

Quatrième.

Dessin d'imitation. — 1 Dulac; 2 Théron.

Cinquième.

Dessin d'imitation. — 1 Dubois; 2 Mazet.

Sixième.

Dessin d'imitation. — 1 Médard; 2 Dufour (Joseph).

Septième.

Dessin linéaire. — 1 Lescale (Louis); 2 Henras.

Huitième.

Dessin linéaire. — 1 Basset; 2 Lagarde.

Cours spécial. — 3<sup>e</sup> année.

Dessin d'imitation. — 1 Lespinasse; 2 Brugidou.

2<sup>e</sup> année.

Dessin d'imitation. — 1 Capitant; 2 Lestandie.

1<sup>re</sup> année.

Dessin d'imitation. — 1 Montaut; 2 Montagne.

Cours préparatoire (Première Division.)

Chant. — 1 Tardieu; 2 Théron.

2<sup>e</sup> Division.

Chant. — 1 Salgues (Paul); 2 Lambert.

3<sup>e</sup> Division.

Chant. — 1 Liarsou; 2 Basset.

Le Proviseur, RICHAUD.

Vendredi prochain, 20 avril, à 8 heures du soir, dans la grande salle de la Mairie, M. Aubin, professeur au Lycée Impérial, traitera de la poésie populaire en France.

Cet entretien sera le dernier de l'année 1865-66.

On nous écrit de Catus :

Le porc qui a remporté le 1<sup>er</sup> prix à l'exposition de Cahors, en 1865, a été égorgé ces jours derniers chez le sieur Coste, maître d'hôtel, au bout de la côte d'Espère. Il pesait 408 kilos.

— Vendredi dernier, le mulet d'un meunier des environs de Catus, ayant pris le mors aux dents s'élança dans la ville, au travers de laquelle il commença une course furieuse, qui aurait pu causer de grands malheurs, sans la conduite courageuse de M. Pigot. Ce jeune homme sans calculer le danger auquel il s'exposait, saisit l'animal par le bridon et parvint à l'arrêter, non sans avoir été traîné sur une longueur d'au moins cent mètres.

On nous écrit de Sotrac :

Jendredi dernier, la commune de Sotrac présentait un aspect inaccoutumé — pas de travailleurs dans les champs, mais en revanche grand nombre de fidèles dans l'Eglise de la paroisse. C'était la fête de l'adoration perpétuelle et celle aussi de la première Communion. Les saints offices ont été célébrés avec un éclat qui rehaussait surtout la présence de M. Blavier, vicaire capitulaire, dont la parole, écoutée avec recueillement, aura contribué, en ranimant la foi, à graver dans tous les cœurs le souvenir de cette pieuse journée.

On nous écrit de Montcuq :

Le 13 avril, la femme S..., du lieu dit des Champs-Grands, commune du Boulvé, quittait son domicile, son travail l'appelant au dehors. Elle avait préalablement placé près du foyer son enfant endormi dans son berceau pour lui procurer une douce chaleur. Une demi-heure ne s'était pas écoulée que la femme S..., arrivée sur le seuil, entend de faibles gémissements au dedans, elle se précipite... spectacle affreux ! L'enfant, par ses mouvements, était sorti du berceau et il se trouvait couché entre les chenets, les pieds dans la flamme. La mère appelle au secours; mais tous les soins furent inutiles, le pauvre enfant succomba bientôt à ses brûlures profondes.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

15 avril Courneau (Jeanne), rue du Four Ste-Barbe.  
18 — Krasiuski (Emile-Charles-Félix), Cul-de-sac Soulés.

Mariages.

15 avril Bergon (Jean), tonnelier, et Guilhou (Marie-Anne), sans prof.  
15 — Pouzergues (Hyacinthe), serrurier, et Bach (Marie), couturière.  
18 — Conduché (Jean-Pierre), employé des ponts et chaussées, et Féral (Célestine), sans p.

Décès.

14 avril Chassan (Eugène-Casimir), étudiant, 19 ans.  
14 — Lagorrigue (Jeanne-Marie-Eugénie), 49 ans, Grande-Chartreuse.

45 — de Vielle (Pierre-François), receveur principal en retraite, 69 ans, Labarre.  
46 — Loulmet (Louis), domestique, 46 ans, Lycée.  
48 — Lagrave (Alphonse), 6 jours, rue des Aug.

AVIS AUX RENTIERS.

Achats de rentes sur l'Etat.

Avantages des inscriptions mixtes munies de coupons d'arrérages payables au porteur, créées par le décret du 18 juin 1864.

A la sûreté de la rente nominative garantie par l'immatriculation personnelle, les inscriptions mixtes joignent les facilités de paiement qui sont de l'essence de la rente au Porteur. Les trimestres en sont payés sur la simple remise des coupons, et ils peuvent être touchés sans déclaration préalable à toutes les caisses des Comptables du Trésor public.

En outre, les inscriptions mixtes présentent moins de chances d'adirement que les rentes nominatives : Les titulaires ne sont pas obligés de s'en dessaisir pour les produire ou les transmettre au Trésorier-Payeur; ils peuvent les tenir soigneusement enfermées et en détacher seulement aux échéances les coupons, pour en faire toucher le montant où et comme ils l'entendent.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

Crédit Foncier de France.

Le Crédit foncier fait aux propriétaires, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des immeubles, s'il s'agit de terres et de maisons, et du tiers s'il s'agit de bois et de vignes, des prêts remboursables en cinquante ans moyennant une annuité de 6 fr. 06 0/0, amortissement compris; l'emprunteur a d'ailleurs à toute époque le droit de se libérer par anticipation, en tout ou en partie.

S'adresser à MM. les notaires, ou directement au Crédit foncier, rue Neuve des Capucines, n° 19, à Paris.

L'ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.  
Sommaire du 14 avril 1866.

Texte : Revue politique. — Courrier de Paris. — La reine Marie-Amélie et ses funérailles. — La mi-carême d'un convalescent, nouvelle par Jules Janin (suite). — Floraison des orchidées. — Le Napoléon III, paquebot de la Compagnie transatlantique. — Les étrangers à Paris : les Anglais, par M. J. de Laprade (suite et fin). — Physiologie de la voix. — L'Armée Real de Madrid (suite). — Balaruc-les-Bains. — Inauguration de la statue du bailli de Suffren, à St-Tropez (Var). — Mme Anna Coche. — Peintures de M. de Coubertin dans l'église des Jésuites, rue de Sévres.

Gravures : Chapelle Saint-Charles Borromée, à Taylor's-Cottage Wey-Bridge (Surrey). — Funérailles de la reine Marie-Amélie : le cortège sortant du château de Claremont. — Cérémonie de l'eau bénite sur le cercueil de la reine Marie-Amélie, dans le caveau de Wey-Bridge. — Bottega di vend'arrostò (rôtisserie) en plein vent dans les rues de Rome, à la fête de Saint Joseph. — Le Napoléon III : Salon des dames; — Cabine de famille; — Premier plan de la machine; — Office; — Le Napoléon III sous vapeur; Grand salon; — Salon du roufe; — Salle de bain; — Chauffage. — L'Armée Real de Madrid (2 gravures). — Balaruc-les-Bains : L'abbaye de Valmagne, près Balaruc-les-Bains; — Grande salle à manger donnant sur le parc; Le salon de conversation; — La chaîne des Pyrénées et le lac de Thau; — Place des chalets de famille dans le Parc des bains Romains. — Mme Anna Coche. — Peintures de M. de Coubertin, dans l'église des Jésuites, rue de Sévres. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE.

Sommaire de la 328<sup>e</sup> Livraison.

Quatorze mois de captivité chez les Turcomans, par M. Henri de Couleboüf de Bloqueville. 1860-1861. — Texte et dessins inédits.

Faits Divers.

On ne saurait trop, dit un journal insister sur la nécessité d'éviter les émanations nuisibles à la pureté de l'air. Une des causes de ces émanations est l'abandon dans les champs de mauvaises herbes et de matières végétales susceptibles de fermentation putride.

Ainsi, un grand nombre de cultivateurs abandonnent sur la terre, après la récolte, les pommes de terre qui ont subi un commencement d'altération et qui ne leur paraissent pas pouvoir être livrées à la consommation. Il peut résulter de cette coutume beaucoup d'inconvénients, soit pour la santé publique, soit pour les cultures ultérieures.

Aussi le conseil central d'hygiène et de salubrité la condamne formellement et prescrit d'enfouir ces pommes de terre et autres débris végétaux dans un coin de terrain vague, en ayant soin de les recouvrir de chaux vive, afin d'en prévenir la production des misères dangereuses ou de germes de maladie qui attaqueraient plus tard les autres produits de la terre.

Il est à désirer, dans l'intérêt général, que ces sages prescriptions soient connues partout et mises à exécution avec soin.

EMPRUNT ROMAIN

DE

SOIXANTE MILLIONS DE FRANCS

Sa Sainteté le Pape PIE IX a décrété, par rescrit pontifical du 11 avril 1866, l'émission, par voie de souscription publique, d'un emprunt destiné à assurer les services de la trésorerie.

Sa Sainteté n'a pas voulu demander aux

personnes qui lui viendront en aide verser les difficultés présentes, des analogues à ceux qu'elles se sont imposés, et elle a décidé que l'emprunt serait fait à des conditions en rapport avec les circonstances financières actuelles.

Cet appel sera entendu de tous les catholiques, qui auront à cœur de prouver une fois de plus que ce n'est jamais en vain que le Saint-Père s'adresse à leur dévouement.

L'emprunt est émis au taux de 66 0/0, jouissance du 1<sup>er</sup> avril 1863, en titres de 500 francs de capital nominal, produisant 25 francs d'intérêt annuel payable le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> octobre.

Les souscripteurs auront à payer, pour chaque titre de 25 francs de rente, 330 francs, savoir :

400 francs en souscrivant ;

400 francs le 15 juillet 1866 ;

430 francs le 15 octobre 1866 moins le coupon de

12 fr. 50 c. au 1<sup>er</sup> octobre, soit 117 fr. 50 c.

Faculté d'escompter à 5 %, les deux derniers versements.

Intérêts de retard de versement à 5 %.

Le porteur qui n'aura point effectué les versements échus trois mois après les époques fixées, sera déchu de tout droit et libéré de toute obligation, et les sommes payées demeureront acquises au Trésor pontifical.

Amortissement par rachat, en soixante ans environ, à partir de 1870.

Il sera remis, au premier versement, des titres provisoires au porteur. Les titres définitifs seront délivrés en échange du dernier versement.

LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE

A DATER DU LUNDI 23 AVRIL

A Paris chez M. Edward BLOUNT et C<sup>o</sup> banquiers, rue de la Paix, 3, chargés de l'émission de l'emprunt :

Elle sera fermée aussitôt que l'emprunt sera ouvert.

Les demandes adressées avant le 23 avril seront comprises dans la souscription de ce jour.

Toute souscription devra être accompagnée d'un envoi de 100 fr. par titre de 25 fr. de rente.

COMPAGNIE

DES

LITS MILITAIRES

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE

Au capital de CINQ MILLIONS de fr.

SIÈGE SOCIAL PROVISOIRE

rue Basse-du-Rempart, 48 bis, à Paris.

ADMINISTRATEURS

M. Charles LAFFITE, Banquier, Administrateur du Chemin de fer de l'Ouest.

M. BOURLON, Député au Corps Législatif, Administrateur du Chemin de fer d'Orléans.

M. GRIMOULT, ancien Président du Tribunal de Commerce de la Seine.

M. BAYVET, ancien membre de la Chambre de Commerce, Censeur de la Banque de France.

M. E. CORDIER, propriétaire.

EMISSION DE 30,000 OBLIGATIONS

DE 600 fr. AU PORTEUR

au prix de 500 francs

Soit : QUINZE MILLIONS de francs, capital effectif.

Portant intérêt à 6 0/0 par an des sommes versées, ou 30 fr. pour l'obligation entièrement libérée, payable par semestre, les 1<sup>er</sup> mai et 1<sup>er</sup> novembre de chaque année, soit au siège social, soit dans les 324 villes où la Compagnie est représentée par des agents, tant en France qu'en Algérie;

Remboursables par voie de tirage au sort :

Le premier tiers de 1872 à 1886,

Et les deux autres tiers de 1887 à 1890.

Il sera versé en souscrivant 125 francs par obligation.

Les 375 francs restants devront être payés par fraction de 125 francs dans le mois qui suivra les appels qui en auront été faits par le Conseil d'Administration.

Un intervalle de deux mois devra toujours s'écouler entre un nouvel appel et celui qui l'aura précédé.

L'entreprise du service des LITS MILITAIRES qui a pour objet l'achat et l'entretien des fournitures de literie destinées au coucher de la troupe, en France et en Algérie pendant 20 ans, est une des concessions les plus importantes du Ministère de la Guerre, et l'une des plus connues du public.

Elle a ce caractère particulier d'être à l'abri de toutes les éventualités auxquelles sont assujetties les autres opérations commerciales.

Ses recettes sont fixées à l'avance et à peu près immuablement par le marché passé entre elle et l'Etat.

Ses dépenses ne pourraient être que diminuées par les crises commerciales ou politiques, qui affecteraient d'autres industries, puisqu'alors elle achèterait à plus bas prix les matières premières qu'elle emploie.

Ce placement offre donc une sécurité exceptionnelle.

La faveur dont les obligations de la compagnie précédente ont joui sur la place, a décidé l'émission de celle de la compagnie actuelle.

La souscription est ouverte du LUNDI 16 au MERCREDI 25 AVRIL 1866 inclusivement.

ON SOUSCRIT A PARIS, à la Société générale de Crédit Industriel et commercial, rue de la Victoire, 72.

ET DANS LES DÉPARTEMENTS : chez tous les correspondants de la même Société.

**AVIS.** — Aux lecteurs atteints de hernies ou de maladies de voies urinaires, nous signalerons, LA NEPTUNIDE ROUILLÉ, dont le succès est assuré. — (Voir aux Annonces).

UNE EXÉCUTION EN PERSE.

On a parlé, lors de la révolution dans l'Inde, du supplice que les Anglais infligeaient aux rebelles. Ils étaient attachés à la gueule d'un canon, et le boulet dispersait les membres du malheureux condamné. En Perse, le même supplice est en usage; et nous empruntons à un récit de voyage une description détaillée de cette horrible exécution :

« Pendant mon séjour à Téhéran, je fus té-

moins d'un spectacle horrible. Une femme du harem avait été condamnée à mort.

« Une curiosité bien excusable chez un voyageur triompha de mes sentiments d'humanité et me porta à assister au supplice de cette malheureuse. La foule des spectateurs était si grande que j'eus beaucoup de difficulté à me procurer une place d'où je pusse bien voir.

« Devant le harem, sur un tertre élevé à cet effet, on avait établi un gros mortier en bronze auprès duquel était un bonte-feu avec la mèche allumée. Bientôt je vis les officiers de justice percer la foule en se faisant faire place à grands coups de bâton.

« Derrière eux s'avancait la victime entourée de gardes; elle était enveloppée de la tête aux pieds d'une pièce d'étoffe noire qui lui cachait le visage; elle marchait d'un pas ferme et son port était majestueux. De temps à autre elle adressait quelques mots à un eunuque qui l'accompagnait, mais le bruit que faisait le peuple m'empêcha d'entendre ce qu'elle disait. A mesure qu'elle approchait le bruit diminuait, et, quand elle fut arrivée près de la fatale machine, il cessa tout à fait.

« Profitant du silence, elle se mit à haranguer le peuple avec un calme qui surprit tout le monde, et d'une voix si nettement articulée, qu'on ne perdait pas une seule de ses paroles.

« Les officiers de justice, voyant que son discours faisait impression sur la multitude, l'interrompirent. Elle ne chercha pas à continuer, et elle se remit en leurs mains. Ils la conduisirent devant le mortier.

« Arrivée là, elle demeura ferme et calme, n'adressa à ses bourreaux aucune supplication, et ne versa pas même une larme. On lui dit de s'agenouiller et de placer sa poitrine contre la bouche du mortier, et elle le fit sans hésiter. On lui étendit les bras et on lia ses poignets à deux poteaux qui avaient été plantés à droite et à gauche du mortier, et elle ne donna aucun signe d'émotion.

« Elle posa la tête sur le mortier, et demeura quelques instants dans cette position, attendant son sort avec un héroïsme digne du guerrier le plus intrépide.

« Enfin le signal fut donné, et le bonte-feu, élevé en l'air, descendit lentement vers la lumière du mortier.

« Au moment où la mèche embrasée allait toucher la poudre, un frémissement général éclata dans l'assemblée. L'amorce s'enflamma, mais ne communiqua pas le feu à la charge, et la victime leva la tête pour voir ce qui était arrivé.

« Une lueur d'espérance entra dans mon âme; je pensai que les choses n'iraient pas

plus loin et qu'on avait résolu d'épargner cette malheureuse. Je ne fus pas longtemps dans cette douce erreur.

« On renouvela l'amorce, et le bonte-feu fut levé encore. La victime avait replacé sa tête sur le mortier, et cette fois en poussant un gémissement sourd. Au même instant, l'explosion eut lieu, et la fumée déroba tout à mes regards.

« Quand elle se dissipa, on aperçut les deux bras noirs et grillés qui pendaient aux poteaux où on les avait attachés; à quelque distance en avant du mortier gisaient éparés, un pied, une jambe et quelques lambeaux de voile noir qui avait couvert la victime; tout le reste avait disparu.

« Au bruit de l'explosion, deux femmes s'élançant du portail du harem, vinrent détacher les bras, les cachèrent sous le voile, et rentrèrent précipitamment au harem avec ces épouvantables preuves que la justice avait en son cours. » (Nouveliste de Rouen.)

**AVIS.** — Du 15 au 22 avril courant, l'avant-projet du règlement des alignements de la route Imp. n° 20, est déposé à la mairie de Frayssinet.

(Extrait du Gourdonnais, 12 avril.)

Pour tous les articles et extraits non signés : A. LAYTOU.

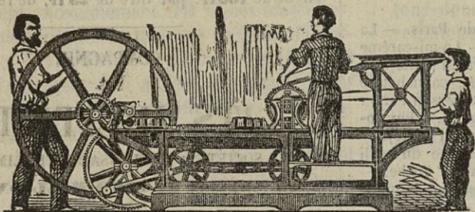
SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

**A. LAYTOU**

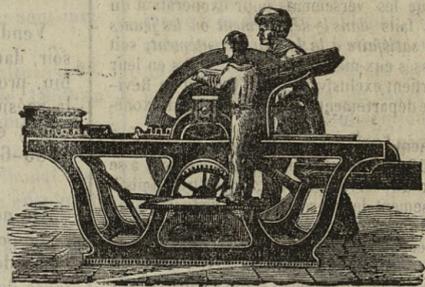
A CAHORS

6, Rue de la Mairie, 6



L'UNIVERSELLE

Presse mécanique MARINONI, pour l'impression DES TRAVAUX DE LOZE



L'INDISPENSABLE

Presse mécanique MARINONI, pour l'impression DES TRAVAUX DE VILLE

Cette Maison se charge d'exécuter avec un grand soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches  
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
Livres — Registres avec réglure en tous sens  
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats  
etc. — etc. — etc.

Imprimerie du JOURNAL DU LOT. Prime à tout nouvel abonné: CESARI TORNEO, épisode de l'histoire du Quercy

**CHOCOLAT-MENIER**

Les substitutions qui se pratiquent lorsqu'on demande du **Chocolat-Menier**, donnent lieu à des plaintes si nombreuses qu'il est nécessaire de mettre le public en garde en lui expliquant la cause de cette fâcheuse tendance.

Chacun sait que partout on cherche à vendre de préférence l'article qui donne le plus gros bénéfice. Cette propension, légitime tant qu'elle reste dans la droite mesure, s'exagère souvent jusqu'à dépasser les bornes de la loyauté. Alors elle sert de base à une spéculation imaginée par quelques fabricants de chocolat. Ils revêtent un produit inférieur de toutes les formes apparentes du **Chocolat-Menier**; ils lui donnent un nom ayant une consonnance pareille, et pour décider les détaillants à s'en approvisionner, ils leur laissent entrevoir l'espérance de vendre cette contrefaçon pour du vrai **Chocolat-Menier** avec bien plus de bénéfice.

La tentation est trop souvent irrésistible, et quand l'acheteur se plaint de l'erreur volontaire, on a cette justification toute prête, que la ressemblance des noms permet bien de s'y tromper.

Nous défendons l'intérêt des consommateurs en les prévenant contre ces ardeurs qui décident quelques détaillants à tirer profit des ressemblances de forme et de nom qu'on a préparées tout exprès pour que l'acheteur s'y laisse prendre.

Ces manœuvres seront sans effet si c'est bien le nom **Menier** qui est porté sur l'étiquette et sur le cachet marqué de fabrique, reproduisant la signature du vrai fabricant.

**LOTÉRIE DU PARC BORDELAIS**

autorisée pour toute la France

**190,600 FRANCS A GAGNER.**

Un lot de 100,000 francs, plusieurs lots de 20,000 francs, de 5,000 francs, etc., etc. Trois Tirages irrévocablement fixés en AVRIL et août 1866 et janvier 1867.

**1<sup>ER</sup> TIRAGE LE 30 AVRIL**

Chaque billet : 25 centimes, participe à tous les tirages, Pour recevoir à toutes destinations VINGT billets, adresser (mandats poste ou timbres-poste)

**VITESSE et SÉCURITÉ. VOITURES PUBLIQUES ET A VOLONTÉ. PROBITE et EXACTITUDE.**

Le Sieur **RAYMOND** aîné, croit devoir informer les personnes qui sont dans l'usage de se servir de son entreprise, qu'à partir de ce jour, elles trouveront dans son établissement, situé rue du Lycée, maison CAVIOLE, toutes voitures de voyages et d'agrément, telles que Berlins, Calèches, Omnibus et Phaétons, le tout à des prix très-modérés.

NOTA. — Le Sieur **RAYMOND** aîné, a aussi l'honneur d'informer le public qu'il a dans son même établissement le bureau du service de Cahors à Assier, qui fait le transport des dépêches; ce service part tous les jours de Cahors, à 11 heures du soir; départ d'Assier, à 1 heure après-midi, et arrive à Cahors à 6 heures du soir.

**Hernies, Prolapsus et Maladies de la Vessie**

Ces désolantes infirmités, longtemps réputées incurables, sont, depuis plusieurs années, déjà, promptement et radicalement guéries par LA NEPTUNIDE ROUILLÉ (Extrait de plantes marines). Renseignements gratuits en écrivant à M. Rouillé, pharmacien de 1<sup>re</sup> classe, aux Sables-d'Olonne (Vendée).

**JACQUES SÉGUY**

MENTION HONORABLE

à l'exposition de 1865, pour les imitations de marbres et bois étrangers. Peinture ordinaire, Enseignes et Vitrerie. Prix modérés.

A Cahors, rue Impériale, n° 35.

**A VENDRE**

Voitures neuves et d'occasion, en tout genre, à de très bon prix.

S'adresser à M. SÉVAL, Carrossier,

**AVIS**

M. Gustave Trubert, fabricant de drap à Louviers, a l'honneur de prévenir les habitants de Cahors, qu'il vient d'établir un dépôt de ses marchandises dans cette ville, chez son beau-père, M. Monsou, filateur.

M. Monsou, invite sa nombreuse clientèle à venir le visiter.

**YEUX**

POMMADE ANTI-OPHTHALMIQUE de la Veuve Farnier de St-André de Bordeaux, seul remède contre les maladies des yeux et des paupières, autorisé par décret impérial. Exiger: Pot en faïence, papier blanc, cachet rouge, initiales V. F. Signature: *Chambres* Dépôts: à Cahors, ch. VIBEL; à Saint-Céré, LAFON;

Trois mois 46 fr. Six mois 52 fr.

**LE TEMPS**

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Rédacteur en chef: **A. NEEFTZER**

Bureaux, 40, rue du Faubourg-Montmartre, à Paris.

**Un ancien négociant**

en VINS désirerait représenter au commerce de Paris une bonne maison de vignobles. — S'adresser à M. GENTILLON, 40, rue du Moulinet, à Paris (Maison Blanche).

Nouvelle édition, d'une cause fréquente et peu connue

**D'ÉPUISEMENT PRÉMATURÉ**

A L'USAGE DES GENS DU MONDE.

Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison.

Par le D<sup>r</sup> JOZAN, professeur spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182. 4<sup>e</sup> édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr.; poste, 6 fr. sous double enveloppe, chez l'Auteur, MASSON, libr. 26, r. de l'Anc.-Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.

Du même auteur: **Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES**

Chez l'homme et chez la femme et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde.

10<sup>e</sup> édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de

**314 FIGURES D'ANATOMIE**

Maladies contagieuses. Rétrocécum. Catarrhe de vessie. Gravelle. Pierre. Stérilité. Pertes. Débilité, suite d'excess. Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitemens. Hygiène. Préservatifs. Prix: 5 fr. par la poste, 6 fr. double enveloppe. — Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien. — Traitement, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (Agréé.)